

Les Amis de la Terre International

Position sur REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) - 2014

Les forêts et les peuples

Plus d'un milliard de personnes, dont 60 millions appartiennent à des Peuples Indigènes, dépendent des forêts pour leur subsistance, leur alimentation et leurs médicaments.

Les forêts ne sont pas de simples ensembles d'arbres et de matières inertes susceptibles de devenir des «stocks de carbone» que l'on peut commercialiser en bourse et sur le marché. Elles font partie des écosystèmes les plus divers de la planète et ce sont des structures sociales complexes où les populations humaines jouent un rôle, en façonnant les paysages, en conservant et en améliorant la biodiversité, et même en déterminant les formations végétales. Les connaissances traditionnelles et un système de valeurs complexe garantissent une utilisation, une gestion et une conservation durables des forêts.

Pour les Amis de la Terre International, la protection des forêts doit être associée au renforcement du pouvoir des communautés locales, des Peuples Indigènes et des populations tributaires des forêts (ce qui implique de reconnaître et de respecter leurs droits) et à la protection de la biodiversité (ce qui implique des solutions réelles au changement climatique).

Les forêts et le programme concernant le changement climatique

Depuis que le système REDD est apparu en 2007 lors de la CdP 13 de la CCNUCC tenue à Bali (où les nations sont convenues de mettre en place des «Approches politiques et des incitations positives dans le but de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans le pays en voie de développement et d'accroître les stocks de carbone forestiers, (Plan d'Action de Bali, 1/CP.13, 1(b)(iii))», les forêts figurent parmi les principales priorités au programme.

La contribution de la déforestation et de la dégradation des forêts aux émissions de gaz à effet de serre est considérable et se situe entre 12 et 17%. La lutte contre le rythme alarmant de la déforestation et de la dégradation des forêts est donc un élément essentiel des mesures pour atténuer le changement climatique et pour s'y adapter. De même, elle est essentielle pour protéger la biodiversité, l'eau et les droits et la subsistance des communautés qui vivent dans les zones boisées et autour d'elles.

Quand on parle du changement climatique en rapport aux forêts, il est important de faire la distinction entre les cycles de carbone géologique et temporaire. Le carbone de l'atmosphère est absorbé par les plantes et les forêts, où il est emmagasiné. Ensuite il retourne à l'atmosphère quand elles se décomposent. Lorsqu'on extrait et brûle des combustibles fossiles, le carbone ainsi libéré dans l'atmosphère sort de son cycle géologique, de sorte que la quantité de carbone de l'atmosphère augmente. Ce que les diverses propositions de compensation de carbone essaient de nous faire croire est que ce carbone additionnel qui provient de l'extraction et de la combustion des combustibles fossiles peut être piégé par les arbres, mais cela n'est pas vrai.

Autrement dit, si les crédits REDD sont utilisés pour compenser les émissions, le carbone enfermé dans les réserves souterraines de combustibles fossiles continuera d'être libéré à mesure que les entreprises brûleront ces combustibles. Or, le carbone stocké dans les arbres et les sols grâce aux projets REDD n'y restera pas enfermé de la même manière, parce qu'il suit un cycle dynamique atmosphère-terre-océan qui est accompli dans des périodes relativement courtes. En revanche, les combustibles fossiles qu'on laisse dans le sous-sol y restent pendant des millénaires. Comme l'a remarqué l'Union européenne, «les projets [d'utilisation des terres et de sylviculture] ne peuvent pas accomplir des réductions permanentes des émissions» [europa.com, 2011].

Étant donné tout ce qui précède, le fait de limiter les pourparlers sur le climat à un accord sur la mise en œuvre de REDD comporte des dangers:

- cela détourne l'attention de la responsabilité et de l'engagement des pays industrialisés à réduire les émissions produites par la combustion de combustibles fossiles, alors que ces émissions ont été et sont toujours la cause structurelle de la crise climatique actuelle; ainsi, la question fondamentale de la dette climatique est laissée de côté, pour ne s'occuper que de l'atténuation du changement climatique;
- la charge de la responsabilité historique du Nord est inversée, sous le prétexte des «engagements symétriques» quant aux émissions actuelles; cela équivaut à nier les causes structurelles de la déforestation, c'est-à-dire la surconsommation causée par le système économique dominant – le néolibéralisme – qui facilite l'accès du Nord aux ressources naturelles.

Depuis 2007, les démarches sur REDD ont avancé dans les négociations de la CCNUCC et des organes internationaux (comme le Fonds pour l'Amazonie de la Norvège) et sub-nationaux (comme le Groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts) ont été créés. Il existe des preuves en abondance recueillies grâce aux expériences de nos organisations dans leurs pays et à celles des Peuples Indigènes et paysans, que le processus de préparation au système REDD a eu des effets pervers, en encourageant autant des politiques de déplacement (Mexique, Kenya) que la destruction potentielle des forêts (Guyana, Indonésie) et en réduisant la maîtrise communautaire des ressources (Panama, Brésil). Au contraire, il existe une documentation de plus en plus solide et nombreuse sur l'efficacité de politiques forestières non fondées sur des incitations financières mais sur des motivations culturelles et sociales, telles que les systèmes traditionnels de valeurs, l'éducation environnementale, les réglementations forestières bien appliquées et la reconnaissance des droits fonciers collectifs.

Pourquoi nous nous opposons au système REDD

Après de longues et fructueuses discussions basées sur notre travail avec les communautés locales, les Peuples indigènes et le déroulement des négociations internationales, les Amis de la Terre International sont convenus d'adopter une position contraire au système REDD. Nos principaux arguments sont les suivants:

Les marchés du carbone

Les Amis de la Terre International ont une position institutionnelle qui consiste à rejeter le commerce du carbone sous toutes ses formes. Cette position s'étend au refus catégorique des propositions, faites aussi bien dans les marchés volontaires que dans le cadre de la CCNUCC, d'inclure dans les mécanismes du marché du carbone le carbone stocké dans

les forêts grâce au déboisement et à la dégradation évités, à la gestion forestière durable, à la conservation des stocks de carbone forestier, aux pratiques de conservation ou à d'autres activités concernant l'utilisation des terres ou le changement d'affectation des sols (LULUCF).

L'inclusion dans les marchés du carbone du carbone piégé au moyen d'activités d'utilisation des terres et d'activités pour la conservation des forêts pour générer des «crédits de carbone» qui puissent être achetés par les pays émetteurs de gaz à effet de serre, par des compagnies et par des particuliers des pays du Nord, comporterait des problèmes et des inconvénients:

- comme tous les systèmes de compensation d'émissions, REDD ne fera pas diminuer les émissions mondiales: le maintien des puits de carbone ne résout pas les causes profondes du changement climatique; au contraire, cela permet de continuer et même d'accroître les émissions provenant des combustibles fossiles dans les pays pollueurs. Pour lutter contre le changement climatique dans le monde entier d'une façon efficace, issue des peuples et juste, il faut que les pays industrialisés réduisent sans délai leurs émissions. Il faut que les industries cessent de rejeter des gaz polluants dans l'atmosphère, et il faut protéger les forêts;
- les projets REDD sont risqués par nature, puisque les forêts sont vulnérables aux phénomènes météorologiques futurs, aux incendies et à l'exploitation illégale. Cela confirme que les crédits de compensation REDD ne sont pas un moyen permanent de réduire les émissions et, de ce fait, ne sont pas du tout appropriés pour figurer dans un régime commercial [europa.com, 2011];
- REDD pourrait aussi représenter une incitation perverse au déboisement: puisque les crédits de compensation REDD ne sont censés exister que lorsque la déforestation ou la dégradation des forêts a été évitée, les gouvernements et les grandes entreprises doivent démontrer qu'ils prévoyaient de couper ou de défricher certaines zones de forêt à un moment donné. Ils ont donc intérêt à planifier un taux de déboisement élevé,
- le système REDD est considéré comme un moyen relativement bon marché de compenser les émissions. Cependant, la «courbe des coûts de McKinsey», qui démontrerait l'exactitude de cette affirmation, comporte de profondes erreurs, comme la compagnie elle-même l'a reconnu [REDD Monitor, 2011]. Elle ne tient compte que des coûts immédiats des opportunités prévues, et laisse de côté la complexité et les frais qu'implique la lutte contre les facteurs sous-jacents du déboisement, ainsi que le coût des transactions, de la surveillance, de la mise en œuvre et des frais de justice associés aux diverses technologies pour la réduction des émissions, REDD compris. Le principe de la compensation des coûts d'opportunité n'a pas été adapté pour limiter la déforestation dans une économie ouverte et mondialisée: tant que la demande mondiale de ressources naturelles et d'énergie ne diminuera pas, le fait de réduire l'offre de terres cultivables ou de limiter l'accès aux gisements miniers situés dans des territoires boisés comportera tout simplement le risque de faire monter les prix des matières premières dans les marchés mondiaux, ce qui pourrait porter quelques pays à accroître leur production agricole ou minière au détriment des forêts. Ainsi, un véritable cercle vicieux est créé, où les compensations augmentent sans cesse sans que la déforestation diminue pour autant au niveau mondial. Par conséquent, la compensation des coûts d'opportunité est insuffisante;

- l'administration de l'industrie forestière, la faible application des lois et le régime foncier peu clair sont aussi des facteurs de déboisement dans de nombreux pays en développement. La création d'un marché pour les crédits du carbone forestier aggravera ces problèmes et les conflits territoriaux également, surtout dans les cas où les gouvernements octroient des droits sur le carbone qui empiètent sur les droits fonciers des peuples indigènes et forestiers. L'Interpol a signalé aussi que le système «se prête fort à la criminalité, ce qui n'a pas été pris en compte par ceux qui l'ont mis en place», de sorte que la législation forestière, faiblement appliquée depuis longtemps, le sera encore moins [The Guardian, 2009];
- les droits de propriété du carbone forestier sont mal définis et, à la différence d'autres produits, on ne peut pas suivre la trace des réductions d'émissions en remontant la chaîne d'approvisionnement. En outre, la complexité du système REDD et des marchés du carbone est déjà en train de créer un climat idéal pour la corruption et la fraude, aux plans national et international [Transparency International, 2011];
- si le système REDD est associé au marché du carbone, les forêts qui restent dans le monde deviendront les otages du prix du carbone. Si les prix étaient faibles ou incertains, la protection des forêts ne fonctionnerait pas et serait moins attrayante que l'abattage. D'autre part, si le prix du carbone était élevé les forêts risqueraient d'être perçues comme du carbone uniquement, au détriment de tous leurs autres aspects: leur rôle social, leur valeur culturelle et spirituelle, en plus de la biodiversité. D'autre part, le fait de transformer les réductions d'émissions des forêts en un produit commercial abstrait (mesuré en «équivalents dioxyde de carbone», CO₂-e) expose les communautés locales aux structures commerciales mondiales et à la concurrence toujours plus forte pour la terre et les ressources en carbone forestier. En outre, cela bénéficie aux élites financières qui spéculent sur le prix du carbone. Les frais d'administration que comportent les projets REDD étant considérables, un marché REDD favorisera les acheteurs et les intermédiaires fortunés, plutôt que les communautés forestières qui prennent, une seule fois dans leur vie, une décision concernant les ressources dont elles dépendent;
- malgré les progrès de la technologie satellite, les nombreux problèmes méthodologiques que comporte la quantification des émissions économisées grâce aux projets REDD ne sont pas résolus. Le problème des «fuites» reste entier également, que la gestion et la comptabilité du carbone se fassent au niveau des projets ou au niveau national [Wunder, 2008:74]. Un autre problème encore non résolu porte sur la manière de définir et de se mettre d'accord sur les niveaux de référence qui serviront de base aux calculs.

La transformation des forêts en produits commerciaux

En transformant les forêts en produits commerciaux, il est possible de les vendre et de les acheter, non seulement comme des terres mais même dans les marchés financiers. Ainsi, les forêts perdent la variété de valeurs qu'elles contiennent, et, en plus, ces valeurs sont remplacées par un prix qui devient le seul critère pour décider si une forêt est importante ou non.

En devenant des produits commerciaux, les forêts perdent aussi leur importance pour les communautés locales, les peuples autochtones et la société entière: les diverses fonctions qu'elles accomplissent ne sont plus importantes et seul leur prix est pris en compte.

Les droits des communautés locales et des peuples autochtones

- le fait de fixer un prix aux forêts porte aussi à se demander qui pourra payer pour elles. Cela exclut les communautés appauvries, en plus de retarder ou même de faire repartir à zéro les processus de reconnaissance de leurs droits communautaires par les États;
- les communautés locales et les Peuples Indigènes ne peuvent pas exercer tous leurs droits sur leurs territoires lorsqu'un projet REDD est mis en œuvre. C'est là un des principaux problèmes que l'on rencontre aujourd'hui dans les pays du Sud. En plus, les plans d'exécution nationaux des projets REDD ne tiennent pas compte des répercussions culturelles de leurs objectifs et de leurs processus. D'autre part, les communautés et les Peuples Indigènes concernés ne sont pas consultés comme prévu dans le principe du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC); nous en avons vu des exemples au Mexique, au Mozambique, en Indonésie et au Costa Rica;
- il arrive que la mise en œuvre de REDD aggrave les conflits dans les communautés. Tel est le cas au Chiapas, au Mexique, où un projet REDD a été mis en œuvre sans faire attention aux conflits existants entre les communautés. Dans d'autres cas, les projets REDD sont mis en œuvre à la suite d'accords qui ne respectent pas le FPIC et qui n'incluent qu'une partie de la communauté;
- les projets REDD sont en train de criminaliser les communautés locales et les peuples autochtones, parce qu'ils imposent des peines et des sanctions à ceux qui continuent d'appliquer leurs propres méthodes de gestion des forêts, comme la rotation des cultures pour la consommation locale (laquelle produit en fait davantage de biomasse), la récolte de produits non ligneux ou les pratiques spirituelles. Les projets REDD condamnent aussi les communautés locales et les Peuples Indigènes à dépendre des quelques ressources économiques qu'on leur a promises;
- les sauvegardes discutées et approuvées à Cancún sont faibles et ne sont pas contraignantes. Les droits des communautés locales et des Peuples Indigènes sont affaiblis et réduits, et les sauvegardes ne poussent pas les gouvernements à reconnaître ces droits ni à ratifier les conventions sur les droits de l'homme.

Les plantations d'arbres

La définition de forêt de la CCNUCC ne fait pas de distinction entre les forêts biodiverses et les plantations [CCNUCC, 2001]. Des mesures de sauvegarde pour éviter la transformation des forêts naturelles ont été introduites dans le cadre de la convention, mais on ne sait toujours pas comment ces mesures seront appliquées. De même, aucune définition de ce que représente la «dégradation des forêts» n'a été adoptée par la CCNUCC ou par les organes internationaux [Sasaki & Putz, 2009]. En Indonésie, cela permet aux activités REDD d'inclure la transformation des forêts dégradées et des zones boisées en plantations

industrielles d'arbres et de palmiers à huile. Les ATI ont une position claire contre les plantations industrielles d'arbres en raison de tous les effets négatifs qu'elles provoquent.

Les questions d'éthique

Parmi les objections au système REDD, la plus importante est peut-être celle qui porte sur ses implications d'ordre moral. Comme nous le savons, la permanence des forêts a été et est toujours déterminée par l'existence d'une série de valeurs profondément enracinées (d'usage, culturelles, coutumières, spirituelles et autres). Parmi ces valeurs figure le soin que les communautés locales et les Peuples Indigènes exercent sur la forêt, du fait qu'elle est leur foyer, un espace spirituel et une partie de leur territoire, et qu'ils y trouvent divers éléments qui les aident à subvenir à leurs besoins (aliments, logement, médicaments, etc.). REDD fait aussi que la valeur de ces soins soit remplacée par un prix: la conservation est conditionnée au paiement que les communautés reçoivent pour faire ce qu'elles faisaient par conviction.

Dans le cas des autres parties prenantes telles que les grands propriétaires terriens, la situation est également grave, puisque REDD récompense ceux qui, dans bien des cas, sont les responsables directs de la déforestation, en leur permettant de choisir s'ils vont couper et détruire les forêts pour gagner de l'argent ou s'ils vont laisser les arbres debout pour recevoir le paiement promis par le projet. Ceci donne lieu à des inégalités dans la distribution, puisque les propriétaires les plus riches sont les plus favorisés, ceux qui ont la meilleure capacité de gestion, de participation et de négociation ayant les meilleures opportunités dans la grande «affaire de l'écologie».

REDD propose de suspendre ou d'éliminer les méthodes traditionnelles de production, de cueillette, de chasse et de pêche, et l'occupation traditionnelle d'un territoire puisque l'on considère qu'elle pourrait dégrader la forêt ou provoquer le déboisement. Par exemple, dans un territoire où un projet REDD est mis en œuvre les méthodes traditionnelles d'extraction de bois pour des utilisations traditionnelles ou la pratique de la culture itinérante ne sont pas permises, parce qu'elles sont considérées comme des causes de déforestation et de dégradation des forêts. Par conséquent, les communautés doivent cesser d'appliquer ces méthodes ou, dans certains cas, quitter le territoire. L'option que REDD leur propose est de recevoir un paiement ou une compensation pour ce «sacrifice» et d'acheter à travers le marché les produits nécessaires à leur bien-être, leur subsistance et leur logement, au lieu de les obtenir dans la forêt et d'être ainsi capables de subvenir à leurs propres besoins de façon autonome.

Les familles, les individus et les communautés sont en train de subir l'érosion de leurs pratiques et connaissances ancestrales, ainsi que celle des processus d'expérimentation, d'adaptation et de domestication.

Il faut souligner que ces valeurs ont assuré la conservation des territoires boisés et la survie des populations locales, contrairement à la prémisse qui est à la base de REDD, qui dit que «la seule manière de préserver les forêts est de payer pour qu'elles le soient».

S'agissant d'un plan de conservation au moyen du paiement, REDD devient une sorte de «programme d'assistance» où l'on présume que «quelque chose est mieux que rien» en ce qui concerne la rémunération proposée. Il est considéré comme une source de revenus, de sorte que, si cette source est éliminée, il est possible de se dire «si je ne suis pas payé pour préserver, rien ne m'empêche de couper les arbres», parce que l'argent est derrière la

décision de préserver la forêt ou non. Nous en avons vu des exemples dans des communautés du Chiapas, du Costa Rica et du Brésil.

Ainsi, la notion réductionniste des forêts que comporte le système REDD encourage des rapports conditionnés au paiement (à l'argent), tout en affaiblissant ou en éliminant les systèmes de valeurs complexes et divers que possèdent les peuples des forêts. Un bon exemple en est la vision territoriale et les valeurs des peuples afro-descendants de la région colombienne du Pacifique [Proyecto Biopacífico et d'autres, 1996].

Cette proposition va de pair avec une idéologie suivant laquelle on ne prend soin que de ce qui appartient à quelqu'un, de sorte qu'on ne prend pas soin de ce qui n'appartient à personne. Autrement dit, il doit exister des droits de propriété sur toute chose. Quand ces droits existent, on peut payer pour qu'on en prenne soin. Suivant cette idéologie, la dégradation de la nature est expliquée comme un échec commercial dû à l'absence de droits de propriété et donc d'incitation pour qu'on prenne soin de quelque chose qui appartient au monde entier. Or, ceux d'entre nous qui appartiennent à des communautés traditionnelles, paysannes, de pêcheurs ou indigènes, ou qui ont travaillé avec elles, savent que cela n'est pas vrai.

Ces communautés locales et ces peuples indigènes ont un dénominateur commun: toute une série de besoins (en matière de santé, d'éducation, de réforme agraire, entre autres) dont les États ne garantissent pas la satisfaction, dans presque tous les cas parce qu'ils ne disposent pas des ressources budgétaires nécessaires. Or, de fortes sommes sont affectées à la conservation que ces peuples assurent déjà. Ainsi, pour subvenir à leurs besoins élémentaires (ce qui fait partie des droits de l'homme), les communautés finissent par participer à ces programmes de conservation.

De ce point de vue, REDD devient à moyen terme un catalyseur et une cause de déforestation et de dégradation, contrairement à son objectif supposé. Et comment cela se passe-t-il? Quand un projet touchera à sa fin, après 20, 30 ans ou plus, une ou plusieurs générations auront oublié leurs méthodes traditionnelles et leurs valeurs, celles qui avaient assuré auparavant la conservation de leur territoire. Les fils et les filles de ceux qui ont reçu des paiements n'auront jamais connu ces autres valeurs, ces méthodes traditionnelles: pour eux, la seule valeur des forêts sera celle qu'implique le système REDD, c'est-à-dire l'argent. Ainsi, lorsqu'un projet de compensation se terminera, qu'il n'y aura plus de ressources et que personne ne sera disposé à payer, ils devront trouver un autre moyen pour survivre et le plus simple de tous consistera à exploiter et à vendre les ressources de la forêt (le bois, le gibier, les minéraux, etc.) parce que, au bout du compte, la forêt ne représentera plus que de l'argent et non le territoire et les valeurs que leurs ancêtres avaient connus.

Pourquoi nous nous opposons aux plans REDD quels qu'ils soient

Qu'ils soient financés par le marché d'émissions ou par des fonds publics, tous les plans REDD sont basés sur des incitations économiques. La différence est que, dans le cas du financement par le marché, les fonds proviennent des grandes entreprises qui achètent des crédits de carbone dans les marchés d'émissions, tandis que dans le cas du financement public ce sont les gouvernements qui apportent les fonds pour les paiements REDD.

Au plan local, cette approche suppose que le paiement d'incitations monétaires aux communautés locales encouragera des comportements favorables à la conservation des

forêts. Or, les communautés locales et leurs méthodes traditionnelles ne sont pas les moteurs de la déforestation. En outre, l'introduction du paiement pour les activités de conservation crée souvent des conflits au sein des communautés et peut transformer en salariés ceux qui assuraient la conservation, comme nous l'avons vu dans le cas du projet KFCP du Kalimantan, en Indonésie. Pendant ce temps, les problèmes du régime foncier et des droits économiques, sociaux et humains restent au second plan. L'idée de départ est que si l'on paye une rétribution aux pays qui ont un taux de déboisement élevé, ils choisiront d'abandonner leurs activités destructrices. Or, cette approche ignore les barrières institutionnelles et le pouvoir économique et politique des industries minières, forestières et autres, qui empêchent de mettre en œuvre et de faire respecter une telle décision. Les ATI et d'autres organisations ont signalé que l'accroissement de la valeur des terres forestières encourage l'accaparement «écologique» et l'accaparement de terres [Pearce, Rebecca, 2012].

Tous les projets REDD sont basés sur la performance, c'est-à-dire sur la réduction concrète des émissions. Les difficultés que comporte la définition d'une base de référence fiable pour mesurer les émissions dérivées de l'utilisation des sols et la détermination des additionnalités, restent un problème persistant, quels que soient la structure et le financement du projet. L'attention accordée à la comptabilité du carbone semble rendre marginales et laisser de côté les questions de réforme politique [Pearce, R., 2012].

Lorsque le paiement est basé sur la performance, les revenus que perçoivent les communautés deviennent précaires parce qu'ils dépendent de facteurs qu'elles ne contrôlent pas, comme la plantation non réussie, les incendies de forêt ou l'exploitation forestière illégale.

Il ne faut pas oublier que les gouvernements peuvent aussi encourager au niveau national les marchés d'émissions, la compensation, la marchandisation des forêts, le déboisement et la dégradation des forêts – auxquels nous nous opposons – sans améliorer forcément le respect des droits des communautés locales et des peuples autochtones. La situation n'est pas différente lorsque le financement des projets REDD provient du marché. Qu'un projet REDD soit financé par le marché ou par des fonds publics, ses effets sur la vie des peuples autochtones et des communautés locales seront les mêmes.

Le système REDD convenu lors de la CdP 19 de la CCNUCC tenue à Varsovie ne prescrit pas qu'il soit basé sur le marché ou sur des fonds publics. Même ainsi, il faut reconnaître qu'il est devenu difficile de distinguer entre eux les modèles de REDD+ «basés sur le marché» et «basés sur les fonds publics», parce que la mise en œuvre des premiers dépend en général des fonds publics au moment de définir les conditions, les structures de gouvernance et la surveillance nécessaires. Ainsi, le financement privé n'est pas séparé du financement public. Ce dernier, et en particulier l'aide étrangère au développement, est souvent affecté à l'établissement du cadre nécessaire à la mise en œuvre d'un projet REDD+ basé sur le marché.

Les organisations membres des ATI, en particulier celles des pays du Sud, ont collaboré étroitement avec les communautés qui s'opposent à l'implantation de projets REDD+ dans leur territoire. Grâce à ce travail au niveau de la base et aux enseignements que nous en avons tirés, nous avons compris que, tel qu'il se présente dans nos réalités et avec sa logique, le système REDD, apporte plus de problèmes que de solutions.

Ce que nous proposons

Pour protéger les forêts il nous faut:

- renforcer les droits des peuples autochtones et des communautés locales afin de préserver et de gérer les territoires en question suivant leurs méthodes traditionnelles, au lieu d'appliquer des stratégies déterminées par le marché, des plans de compensation ou de paiement, ou d'autres stratégies qui modifient les systèmes communautaires. Ce renforcement des droits est une proposition réelle et efficace, qui coûte moins cher et qui respecte de nombreux instruments, outils et politiques concernant les droits humains;
- soutenir la gestion forestière collective, de base communautaire, et une distribution équitable des droits d'exploitation de la terre, puisque cela aboutit à limiter les pratiques destructrices de l'environnement [Cardona, 2012], alors que les plans de paiement dévalorisent les décisions collectives concernant la terre et favorisent des stratégies et des pratiques individualistes et à court terme [McAfee, 2012]. Par exemple, Ferreira et Venticinque (2007) ont évalué l'état de conservation de zones de forêt soumises à des systèmes de conservation différents dans l'Amazonie brésilienne; ils ont trouvé que les terres indigènes sont les mieux préservées, quand on les compare aux unités de conservation nationales ou régionales soumises à des régimes de propriété étatiques, et qu'elles permettent efficacement de freiner ou de réduire la déforestation. Ceci a été confirmé à d'autres endroits du monde, où l'on a découvert aussi que l'incidence de l'exploitation forestière destructrice était moindre [RRI, 2012];
- considérer l'affectation de fonds publics au renforcement des méthodes communautaires et indigènes de gestion des forêts comme une obligation de l'État, afin de respecter les conventions internationales telles que la protection des connaissances traditionnelles;
- faire en sorte que les ressources et les mesures pour la conservation des forêts soient additionnelles et déterminées de façon démocratique, au lieu d'être approuvées en tant que mécanismes de compensation ou imposées comme un moyen de continuer à polluer. Les propositions durables des Peuples Indigènes et des communautés locales qui vivent en harmonie avec leurs territoires doivent être prises en compte, surtout celles qui soutiennent une vision communautaire de la gestion et de la conservation des forêts. Les marchés ne doivent pas y participer; la gestion et la conservation des forêts doit être sous le contrôle collectif des peuples, et non sous celui des grandes entreprises et des institutions financières internationales doivent être contrôlées collectivement par les peuples;
- adopter des mesures démocratiques et cohérentes du point de vue technique pour avancer vers un système énergétique durable, en éliminant d'urgence la consommation et la surconsommation de combustibles fossiles. Les grands émetteurs de gaz à effet de serre, surtout les pays industriels et consuméristes du Nord, doivent mettre en place d'urgence des moyens de réduire leurs émissions, sans substitution ni compensation, en se concentrant sur les objectifs de réduction;
- faire en sorte que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation soient sous-tendues par des principes de justice climatique clairs, ce qui comporte une transition structurelle pour éliminer la dépendance des combustibles fossiles et d'autres sources d'énergie polluantes, dont le nucléaire et les agrocarburants; en

application du principe des «responsabilités et des capacités communes mais différenciées», les pays du Nord doivent prendre les devants et assumer la responsabilité de leur dette climatique;

- répondre à la demande de bois et de produits agricoles en encourageant une transition mondiale vers une économie à faible intensité d'émissions, à partir d'une diminution de la consommation et de l'adoption de modes de consommation qui ne contribuent pas au déboisement. En consommant des produits alimentaires ou non alimentaires de diverses sortes, les pays développés ont un impact sur les forêts. La forte consommation de ressources naturelles et d'énergie de ces pays ne peut pas être la norme dans le monde entier. Le système REDD ne peut pas être un encouragement à maintenir ces taux de consommation. Il est donc essentiel que la société entière réclame de la cohérence dans les politiques publiques qui touchent aux forêts, afin de ne pas frayer le chemin à ce type de développement;
- continuer à travailler à tous les niveaux: dans notre vie quotidienne avec les communautés locales et les Peuples Indigènes, à l'échelon national en participant aux débats officiels et non officiels, à la CCNUCC pour continuer à influencer sur le débat concernant les forêts, aussi bien dans les négociations que dans les activités parallèles, et dans les espaces de la société civile. Étant donné que nos points de vue fortement critiques de REDD, comme notre position NO REDD, ont poussé indiscutablement les décideurs à reconnaître les failles inhérentes au système REDD et, par conséquent, à modifier l'accent mis sur l'ensemble de ce système, nous maintiendrons cette position dans toutes les instances mentionnées. Nous continuerons d'influer sur les gouvernements à l'extérieur des négociations officielles en leur prouvant, d'une part, que les projets de conservation fondés sur le marché sont condamnés à l'échec et, d'autre part, que le contrôle communautaire des ressources est indispensable pour que la conservation soit efficace;
- développer et fortifier des politiques publiques qui effectivement renforcent la protection des forêts en respectant les usages soutenable de forêts des Peuples Indigènes et communautés locales et assurer qu'elles disposent des fonds nécessaires pour se concrétiser. Ces politiques doivent être basées sur la gestion communautaire de forêts.

Les références bibliographiques du texte correspondent à :

Friends of the Earth International; "In the REDD: Australia's carbon offset project in Central Kalimantan, december 2011, 24 pages, first edition

Cardona, Diego; notas de trabajo sobre comunidades y selvas, sin editar, julio del 2013.

Pearce, Rebecca; communication to the Friends of the Earth International Forests Program, november 2012